

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 1^{ER} JUIN 2026 À 19 H 30 À L'HÔTEL DE VILLE.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Serge-Paul Jean Danny Roy, Ghislain Gagné et Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

2026-06-01-01 Ouverture de la séance

2026-06-01-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2026-06-01-03 Adoption du dernier procès-verbal

2026-06-01-03.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge-Paul Jean et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026 soit adopté.

2026-06-01-04 Liste des déboursés du mois de mai

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Ghislain Gagné et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 154 684,20 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2026-06-01-05 Correspondance (dons)

La greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 4 mai 2026. Le président résume les communications ayant un intérêt public.

**2026-06-01-06 Office municipal d'habitation
Approbation du budget révisé**

Il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter le budget révisé soumis par l'Office municipal d'habitation de Saint-Siméon. La contribution municipale se chiffre à 3 877 \$ pour l'année 2026.

**2026-06-01-07 Autorisation de dépense
Achat d'un tracteur de pelouse**

ATTENDU les estimations reçues pour l'achat d'un tracteur de pelouse pour le service d'entretien;

ATTENDU le tracteur proposé par Géo Mécanique Sport, lequel répondant le mieux aux critères et étant le plus avantageux avec un prix de vente fixé à 5 439,60 \$, taxes incluses;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Ghislain Gagné et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

D'AUTORISER une dépense de 5 439,60 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'un tracteur de pelouse Cub Cadet, modèle XT2LX46;

QUE cette dépense soit imputée au fonds général de la Municipalité.

**2026-06-01-08 Requalification et transformation de l'église de Saint-Siméon
Étude pour l'aménagement d'un gymnase – Phase 2
Octroi du mandat**

ATTENDU le projet Un avenir pour notre église, réalisé dans le cadre du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux (Volet 1 – Incubateur à projets de requalification);

ATTENDU l'élaboration d'une étude de faisabilité pour la requalification et la transformation de l'église de Saint-Siméon réalisé dans le cadre de ce projet;

ATTENDU QUE le comité et le conseil municipal désirent poursuivre les démarches dans le cadre de ce projet;

ATTENDU QUE des fonds demeurent disponibles;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de mandater la firme Tetra Tech pour la réalisation d'une étude concernant l'aménagement d'un gymnase à l'intérieur de l'église de Saint-Siméon. Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 21 avril 2026, au montant de 12 370 \$, taxes en sus.

**2026-06-01-09 Étude d'avant-projet pour la réfection de la patinoire extérieure
pour la convertir en une surface multisport
Octroi du mandat**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à la réfection de la patinoire extérieure située afin de la convertir en une surface multisport utilisable en toutes saisons;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

ATTENDU QUE la réalisation d'une étude d'avant-projet est nécessaire afin d'évaluer les options techniques et les coûts préliminaires;

ATTENDU l'offre de services reçus de la firme ARPO Groupe-conseil Inc. pour la réalisation de ladite étude;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de mandater la firme ARPO Groupe-conseil Inc pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour la réfection de la patinoire extérieure pour la convertir en une surface multisport. Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 5 mars 2026, au montant de 6 250 \$, taxes en sus.

2026-06-01-10 Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet Études, recherches et développement
Réfection de la patinoire extérieure pour la convertir en une surface multisport

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la réfection de la patinoire extérieure située afin de la convertir en une surface multisport utilisable en toutes saisons;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçus de la firme ARPO Groupe-conseil Inc. pour la réalisation d'une étude d'avant-projet est nécessaire afin d'évaluer les options techniques et les coûts préliminaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon dépose une demande d'aide financière à la MRC de Bonaventure dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet Études, recherches et développement, et s'engage à assumer la mise de fonds nécessaire;

QUE la Municipalité désigne madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, pour agir à titre de signataire pour cette demande.

2026-06-01-11 Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet Initiatives rurales
Conversion de la patinoire extérieure en surface multisport et aménagement d'une aire de jeux pour les adolescents

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour la conversion de la patinoire extérieure en surface multisport et l'aménagement d'une aire de jeux pour les adolescents;

CONSIDÉRANT QUE pour le volet 1 du PAFIRSPA, l'aide financière ne peut excéder 66 % des coûts admissibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon dépose une demande d'aide financière à la MRC de Bonaventure dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet Initiatives rurales, et s'engage à assumer la mise de fonds nécessaire;

QUE la Municipalité désigne madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, pour agir à titre de signataire pour cette demande.

2026-06-01-12 Dépôt d'une demande d'aide financière
Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour la conversion de la patinoire extérieure en surface multisport et l'aménagement d'une aire de jeux pour les adolescents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Gagné et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon autorise la présentation du projet de (titre du projet) au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Siméon à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à

assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon désigne madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**2026-06-01-13 Avis de motion – Règlement numéro 544-26
Modifiant le Règlement numéro 506-22, relatif aux tarifs applicables
aux élus et employés municipaux pour leurs déplacements**

Le conseiller Serge-Paul Jean donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 544-26, modifiant le Règlement numéro 506-22, relatif aux tarifs applicables aux élus et employés municipaux pour leurs déplacements.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**2026-06-01-14 Avis de motion – Règlement numéro 545-26
Modifiant le Règlement numéro 362-09-01 (Dispositions générales
et administratives)**

Le conseiller Ghislain Gagné donne avis qu'à une séance subséquente du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le Règlement numéro 545-26, modifiant le Règlement numéro 362-09-1 (Règlement sur les dispositions générales et administratives), de la Municipalité de Saint-Siméon sera adopté.

Ce Règlement modifie l'article 12 « Terminologie » afin de remplacer le terme « Bâtiment accessoire » et en y ajoutant la définition des termes « Conteneur (ou container) », « Remorque », « Unité d'habitation accessoire attachée » et « Unité d'habitation accessoire détachée ».

**2026-06-01-15 Avis de motion – Règlement numéro 546-26
Modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)**

Le conseiller Stéphane-Alexandre Blais donne avis qu'à une séance subséquente du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le Règlement numéro 546-26, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon, sera adopté.

Ce Règlement a pour objets et conséquences d'ajouter des normes sur les unités d'habitation accessoires et de régir l'implantation des conteneurs sur le territoire de la Municipalité de Saint-Siméon.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Siméon, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du règlement de modification, seront prohibés dans la zone concernée.

**2026-06-01-16 Adoption du projet de Règlement numéro 545-26
Modifiant le Règlement numéro 362-09-01 (Dispositions générales
et administratives)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le projet de Règlement numéro 545-26, modifiant le Règlement numéro 362-09-1 (Règlement sur les dispositions générales et administratives) de la Municipalité de Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} juin 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le projet de Règlement numéro 545-26, modifiant le Règlement numéro 362-09-1 (Règlement sur les dispositions générales et administratives) de la Municipalité de Saint-Siméon, soit adopté;

**2026-06-01-17 Adoption du 1^{er} projet de Règlement numéro 546-26
Modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le 1^{er} projet de Règlement numéro 546-26, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} juin 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE le 1^{er} projet de Règlement numéro 546-26, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon, soit adopté;

QUE la population et les organismes de la Municipalité de Saint-Siméon seront consultés sur le contenu de ce projet de Règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 3 juillet 2026, à compter de 19 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon.

**2026-06-01-18 Contrat de service de prise d'appels d'urgence 9-1-1 avec le
CAUREQ
Autorisation de signature**

ATTENDU QUE le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) offre un service de Centre secondaire de communication d'urgence (CSCU) pour la répartition des appels incendie;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon doit assurer un service de réponse aux appels d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite confier la répartition des appels incendie à un organisme spécialisé afin d'assurer un service efficace, continu et conforme aux exigences légales;

ATTENDU QU'un contrat de service a été convenu entre la Municipalité et le CAUREQ pour la fourniture du service de répartition des appels incendie;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE le conseil municipal approuve le contrat à intervenir entre la Municipalité de Saint-Siméon et le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) concernant la fourniture d'un service de répartition des appels incendie;

QUE ce contrat soit conclu pour une durée conforme aux modalités prévues;

QUE monsieur le maire, Denis Gauthier, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de ce contrat.

2026-06-01-19 Demande de permis d'événements spéciaux dans le cadre de la 61^e édition du Tournoi de pêche

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon appuie le comité du Tournoi de pêche pour la tenue de la 61^e édition;

ATTENDU QUE la tenue de cet événement perturbe la circulation sur la route 132 et nécessite l'obtention d'un permis d'événements spéciaux auprès de ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'autoriser madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, à compléter et soumettre une demande de permis d'événements spéciaux dans le cadre de la 61^e édition du Tournoi de pêche.

2026-06-01-20 Échantillonnage pour le retour de la pêche aux coques à Bonaventure

CONSIDÉRANT QUE la pêche aux coques fait partie intégrante du patrimoine culturel, des traditions et du mode de vie des citoyens et citoyennes de Saint-Siméon et, plus largement, de la population de la Baie-des-Chaleurs;

CONSIDÉRANT QUE les secteurs de pêche aux coques situés sur les territoires de la Municipalité de Saint-Siméon et de la Ville de Bonaventure sont fermés depuis de nombreuses années en raison de l'absence d'analyses sanitaires récentes permettant d'évaluer la salubrité des bancs coquilliers;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs études et observations terrain démontrent la présence abondante de la ressource dans certains secteurs, laissant croire à un potentiel réel de réouverture sécuritaire et encadrée;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité de la surveillance sanitaire des mollusques et de l'ouverture ou de la fermeture des zones de cueillette relève du gouvernement fédéral, notamment par l'entremise de Pêches et Océans Canada et du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de financement et de ressources dédiées à la réalisation des analyses constitue actuellement un frein majeur à la réouverture de sites de pêche aux coques accessibles à la population;

CONSIDÉRANT QUE la réouverture de la pêche aux coques à Saint-Siméon et Bonaventure contribuerait à la valorisation des traditions locales, à l'accès équitable aux ressources marines et au dynamisme socioéconomique du milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Gagné et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon demande officiellement au gouvernement du Canada, et plus particulièrement au ministère des Pêches et des Océans, de procéder à la réouverture de la pêche aux coques sur le territoire de Bonaventure.

2026-06-01-21 Autres sujets

**2026-06-01-21.1 Documents de transaction et quittance mutuelle
Autorisation de signature**

Il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'autoriser madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, à signer les documents de transaction et quittance mutuelle pour les dossiers numéros 105-22-001753-244 et 105-22-001756-247.

2026-06-01-22 Période de questions

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Six (6) personnes étaient présentes.

2026-06-01-23 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Richard Bourdages propose la levée de la séance, il est 20 h 19.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale

Pour approbation